Département du **FINISTERE**
Arrondissement de **QUIMPER**
Commune de **TREMEOC**

DELIBERATIONS 2026121

Envoyé en préfecture le 27/08/2026
Reçu en préfecture le 27/08/2026
Publié le
ID : 029-212902969-20260825-D202658-DE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de TREMEOC, pendant l'année 2026.

L'an deux mil vingt-six le vingt-cinq août à 19 heures 00
Séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de Tréméoc
Réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Sonia BORDET, Maire.
Étaient présents à l'ouverture de la séance :
Sonia BORDET, Johny MEUR, Xavier HENNEQUIN, Catherine ROY, Françoise TRIN, Nathalie LE GOFF, Alexandre COCHARD, Xavier BRETON, Perrine DREZEN, Roseline COURROT, Amandine LE GUELLEC, Vincent FOLENS, Myrddin SCOTET, Pascal CLAISSE, Jean-Luc MICHELET, Solène GUEVEL PATIASHVILI
Absents excusés ayant donné procuration :
Stéphane MASZCZYK à Amandine LE GUELLEC
Marie-Laure LE PEMP à Pascal CLAISSE
Priscilla DEBRIX LECLERCQ à Alexandre COCHARD
Date de convocation : 20 août 2026
Après avoir procédé à l'appel des présents, Madame la Maire constate que le quorum est atteint.
Monsieur Pascal CLAISSE est nommé secrétaire de séance.

2026-58/ SDEF : CONVENTION « INTRACTING BATIMENTS »

Monsieur Xavier HENNEQUIN adjoint au maire présente le dossier.
Le SDEF a contractualisé avec la Caisse des dépôts et consignations un financement pour les programmes de rénovation énergétique par une avance remboursable dénommée *Intracting*.

L'*intracting* est destiné à financer des actions permettant d'améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités. Il s'agit de mettre en place des actions de performance énergétique de façon à réduire la consommation d'énergie. Dans ce cadre, le SDEF souhaite accompagner les collectivités du Finistère, procédant à la rénovation énergétique de leurs bâtiments.

Afin d'adhérer à ce programme, il est proposé d'établir une convention financière.
La part des travaux permettant des gains énergétiques et ouvrant droit au financement par une avance remboursable Intracting du même montant s'élève à 44 434,00 €.

Ainsi le SDEF versera à la commune la somme de 44 434,00 € qui lui sera remboursée sur une période de 11 ans avec un taux de 2,24 %, soit un total d'intérêts de 6 192,20 € et selon l'échéancier précisé dans la convention.

Pour un coût total pour la commune (capital et intérêts) de 50 626,20 €.

Vu l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), *Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.*

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE, à l'Unanimité,

- **D'approuver la convention Intracting pour la rénovation énergétique de bâtiments entre la commune et le SDEF,**
- **D'approuver le plan de financement par un apport du SDEF de 44 434,00 €, avec un taux d'intérêt de 2.24 % et les modalités de remboursement telles que précisées à l'article 6 de la convention,**
- **D'autoriser Madame la Maire à signer la convention et tout avenant à intervenir.**

Délibération rendue exécutoire
Télétransmise à la Préfecture le 27 août 2026
Publiée ou notifiée le 27 août 2026

Pour extrait conforme,
La Maire,
Sonia BORDET

MAIRIE DE TREMEOC (Finistère)